

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal tenue le jeudi, 12 mai 2016 à 20 h 00 à la salle de l'Édifice municipal des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller

Absences : Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET INVESTISSEMENTS CHARLEVOIX INC. CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS » PHASE V
3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

88-05-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

89-05-16 Résolution autorisant la signature du protocole d'entente entre la municipalité et Investissements Charlevoix inc. concernant le développement domiciliaire « La Seigneurie des Éboulements » phase V

CONSIDÉRANT QU'Investissements Charlevoix désire réaliser la phase V du projet de développement domiciliaire « La Seigneurie des Éboulements »;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* visant à permettre à la Municipalité de conclure un protocole d'entente pour permettre la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu par un protocole de leurs obligations respectives afin d'établir les conditions de réalisation du projet mis de l'avant par Investissements Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Pierre Tremblay, maire, et madame Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire trésorière, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité des Éboulements le protocole d'entente à intervenir entre Investissements Charlevoix inc. concernant le développement domiciliaire la Seigneurie des Éboulements, Phase V.

90-05-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale